

Ai-je besoin d'un visa ?



Si votre visite est inférieure à 90 jours:

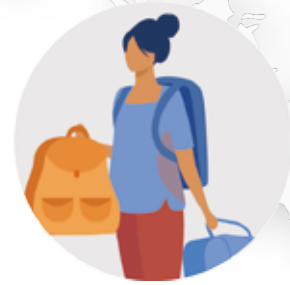
Si vous appartenez à un pays dont les ressortissants sont exemptés de l'obligation de visa, vous n'avez pas besoin de demander un visa d'étudiant. En revanche, si vous êtes ressortissant d'un pays soumis à l'obligation de visa pour le franchissement des frontières extérieures, vous devez demander un visa.

[Liste des pays](#)



Si la durée de votre visite est supérieure à 90 jours

Ce visa est également nécessaire si vous allez effectuer, pendant plus de 90 jours, des stages non professionnels, des services de volontariat, des mobilités d'étudiants, des stages M.I.R., des séjours de formation et des études pour la scolarisation de mineurs. Il est également nécessaire pour les membres de la famille de l'étudiant qui souhaitent séjourner en Espagne pendant plus de 90 jours.



Si le séjour est supérieur à six mois :

Vous devez demander personnellement la carte d'identité d'étranger dans le mois qui suit votre entrée en Espagne, auprès de l'Oficina de Extranjería ou du commissariat de police de la province où l'autorisation a été délivrée.

[Plus d'informations](#)



Où s'adresser ?

Au consulat ou à l'ambassade le plus proche de votre lieu de résidence habituel.



Combien de temps à l'avance ?

La demande doit être introduite au moins deux mois avant le début du cours.



Quelle est sa durée?

La durée est égale à la durée des études à entreprendre, avec une limite maximale d'un an.

Documents à soumettre

- Formulaire de demande de visa
- Photographies en couleur
- Passeport ou document de voyage en cours de validité
- Lettre d'admission
- Assurance médicale
- Extrait du casier judiciaire (pour les séjours de plus de 180 jours)
- Preuve d'hébergement
- Certificat médical
- Documents justifiant les moyens de subsistance

Important : consultez le site web du consulat ou de l'ambassade de votre pays pour obtenir des informations plus précises.

Plus d'informations sur fedele.org/visados/